
Centre Intercommunal d'Action Sociale

PROCES VERBAL DE LA REUNION
DU CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE
DU MERCREDI 15 MAI 2024
COMMUNAUTE DE COMMUNES DE BLAYE,
RESIDENCE AUTONOMIE

NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE : 15

NOMBRE DE CONSEILLERS PRESENTS OU AYANT DONNE POUVOIR : 08

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Pascale MOLBERT

DATE DE CONVOCATION : 07 mai 2024

QUORUM : 08

PRESENTS :

M. Jean-Michel BELIS, Mme Odile BERTET, Mme Eliane BOULAY, M. Jean-Clément HERNANDEZ, Mme Sigrid JAGIELO, Mme Patricia MERCHADOU, Mme Pascale MOLBERT, Mme Murielle PICQ

ABSENTS EXCUSES :

M. Denis BALDÈS, Mme Régine BERNARD, M. Daniel BESSON, M. David CHARTIER, M. Hervé GAYRARD, M. Gilles LAÉ, M. Jean-Patrick LEBLANC,

ASSISTAIT EGALEMENT A LA REUNION :

M. BIDOIS Mikaël, Directeur Général Adjoint du CIAS

Ordre du jour du Conseil
d'Administration
du 15 mai 2024 à 16h00

RAPPORT N°01 : INFORMATIONS AU CONSEIL D'ADMINISTRATION SUR LES DECISIONS PRISES PAR LA COMMISSION PERMANENTE LES 15, 28 MARS 2024 ET DU 11 AVRIL 2024
(MME PICQ)

RAPPORT N°02 : GROUPEMENT DE COMMANDES – MARCHE D'ENTRETIEN DES LOCAUX
(MME PICQ) (ANNEXE 01)

RAPPORT N°03 : AJUSTEMENT DU PROGRAMME DE TRAVAUX PAR ENEAL POUR L'ETABLISSEMENT RA « COMPOSTELLE » (ANNEXE 02) (MME PICQ)
(MME PICQ) (ANNEXE 02)

RAPPORT N°04 : INCIDENCE DES TRAVAUX D'AMENAGEMENT SUR LE FONCTIONNEMENT DE LA RESIDENCE AUTONOMIE « COMPOSTELLE »
(MME PICQ)

RAPPORT N°05 : RESULTATS ENQUETE DE SATISFACTION 2024 PRESTATION PORTAGE DE REPAS
(MME PICQ) (ANNEXE 03)

RAPPORT N°06 : MARCHE PUBLIC PORTAGE DE REPAS
(MME PICQ)

RAPPORT N°07 : CONVENTION FINANCIERE 2024 RELATIVE AU FOND DE SOLIDARITE LOGEMENT
(MME PICQ) (ANNEXE 04)

**PROCES VERBAL DE LA REUNION
DU CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE
MERCREDI 15 MAI 2024
RESIDENCE AUTONOMIE
COMMUNAUTE DE COMMUNES**

Le Conseil d'Administration du Centre Intercommunal d'Action Sociale de Blaye s'est réuni le Mercredi 15 mai à 16h00, sous la présidence de Madame Murielle PICQ Vice-Présidente du Conseil d'Administration du Centre Intercommunal d'Action Sociale de Blaye.

Madame la Vice-Présidente constate le quorum et fait appel à candidature pour le poste de secrétaire de séance, Mme Pascale MOLBERT seule candidate, est élue à l'unanimité.

Le procès-verbal de la réunion du 04 avril 2024 est approuvé à l'unanimité.

Madame la Vice-Présidente ouvre la séance à 16h35.

RAPPORT N°01 : INFORMATIONS AU CONSEIL D'ADMINISTRATION SUR LES DECISIONS PRISES PAR LA COMMISSION PERMANENTE LES 15, 28 MARS 2024 ET DU 11 AVRIL 2024 (MME PICQ)

Date de la Commission	N° de la délibération	Montant du Secours	Objet du secours
15/03/2024	01-240315-01	196,90 €uros	Expertise médicale
28/03/2024	02-240328-01	122 €uros	Entretien des espaces verts
11/04/2024	03-240411-01	160.00 €uros	Aide alimentaire

**RAPPORT N°02 : GROUPEMENT DE COMMANDES - MARCHE D'ENTRETIEN DES LOCAUX (MME PICQ) (ANNEXE 01)
DELIBERATION : 32-240515-02**

Vu les articles L 2113-6 et suivants du Code de la Commande Publique ;

Vu le projet de convention joint en annexe ;

Considérant que la Communauté de Communes de Blaye (CCB) et son Centre Intercommunal d'Action Sociale (CIAS) souhaitent mutualiser leurs moyens en matière d'achats en mettant en place des groupements de commande pour diminuer les coûts et améliorer la qualité du service rendu ;

Considérant que le groupement de commande envisagé a pour objet de permettre la désignation commune d'un ou plusieurs titulaire(s) qui sera (ont) chargé(s) de l'exécution du marché d'entretien des locaux de la Communauté de Communes de Blaye et du Centre Intercommunal d'Action Social de Blaye ;

Le marché portera sur l'entretien courant des locaux de tous les bâtiments appartenant ou gérés par les membres du groupement.

Après débat, est ainsi proposé au Conseil d'Administration :

- D'accepter le principe d'un groupement de commande entre la CCB et le CIAS pour la mise en place d'un tel groupement ;
- D'autoriser le Président ou son représentant à signer la convention constitutive de groupement de commande selon le modèle ci-joint et d'accepter que la CCB soit le coordonnateur de ce groupement.

A l'unanimité, le Conseil accepte ces propositions et mandate la Vice-Présidente pour la signature des pièces relatives à cette opération.

Présents ou ayant donné pouvoir : 08
Votants : 08

Pour : 08
Contre : 0
Abstention : 0

RAPPORT N°03 : AJUSTEMENT DU PROGRAMME DE TRAVAUX PAR ENEAL POUR L'ETABLISSEMENT RA « COMPOSTELLE » (MME PICQ) (ANNEXE 02)
DELIBERATION : 33-240515-03

Par délibération du 5 décembre 2023, le Conseil d'Administration du CIAS a validé le projet prévisionnel d'aménagement de la Résidence Autonomie Compostelle par le bailleur ENEAL.

Le détail des travaux envisagés porte sur :

➤ Parties Extérieures :

- Révision des couvertures,
- Ravalements des façades,
- Remplacements des menuiseries extérieures.

➤ Parties communes :

- Complément des travaux ADAP, rénovation des sols et travaux phoniques (rénovation restaurant et bibliothèque, sanitaires publics, bureau d'accueil),
- Amélioration du calorifugeage en chaufferie,
- Remplacement porte de garage accès parking,
- Eclairage parking et locaux de stockage,
- Signalétique.

➤ Amélioration du logement :

- Rénovation Salle de bain,
- Rénovation Cuisine,
- Porte Entrée.

Pour mener à bien ce programme, des scénarii de plans de financement ont été proposés et débattus en séance du conseil d'administration CIAS, permettant de retenir un prévisionnel de travaux de 1 359 903 € HT (Prix de revient global de l'opération 1 700 652 € HT soit 1 862 973 € TTC).

Suite à des études exploratoires, des travaux de désamiantage et déplombage s'avèrent indispensables, ce qui conduit à une augmentation significative des coûts de travaux (+215.000€ HT).

Afin de maîtriser l'enveloppe budgétaire du projet, il est proposé de se prononcer sur une priorisation des travaux (scénario 1) telle que présentée en annexe et portant notamment sur :

- Traitement des façades sur rue ou en interne de la résidence (choix à confirmer),
- Non révision de la toiture,
- Remplacement des garde-corps uniquement sur les balcons,
- Suppression de l'aménagement du vide sanitaire et des 3 box garage,
- Mise en place d'une PAC hybride (et non plus totale).

A noter que le projet devra également inclure la reprise des sols des entrées + pièces principales des espaces locatifs.

Les travaux non retenus comme prioritaires seront proposés en option lors du lancement de la consultation des entreprises.

La nouvelle hypothèse de financement doit permettre de conserver une répartition estimative des recettes entre :

- Emprunt CDC PAM ou prêt libre sur 25 ans pour 57% des dépenses,
- Subvention PAI CNAV/Carsat pour 35% des dépenses,
- Fonds propres Enéal pour 8% des dépenses.

La redevance estimée s'inscrira dans la moyenne de redevance connu précédemment et n'excédant pas les 115.000€ (taux de progression +1,7%/an).

Le planning prévisionnel demeure actuellement inchangé :

- OS de démarrage 4ème trimestre 2024,
- Début des travaux de réhabilitation 1er trimestre 2025,
- Durée des travaux 12 à 15 mois.

Il conviendra à terme de signer une nouvelle convention pour définir le cadre contractuel de cette mise à disposition, en précisant les responsabilités, missions et moyens de chacune des parties dans le respect des autorisations et habilitations légales et réglementaires.

Après débat, il est demandé au Conseil d'Administration :

- De valider les propositions de priorisation du programme de travaux telles que présentées ci-dessus,
- D'acter le nouveau budget prévisionnel du projet avec une augmentation à minima de 13.000€ telle que signalée en annexe selon les travaux retenus,
- De confirmer le passage à une redevance forfaitaire avec PGE à 25.000 € afin de couvrir les demandes de travaux complémentaires et de valider le versement de cette redevance au bailleur Enéal,
- D'autoriser les services à travailler un nouveau projet de convention de location de la RA Compostelle,
- D'autoriser Monsieur le Président à signer toutes les pièces relatives à la présente délibération.

M. BELIS s'interroge sur l'entretien de locaux au sein de la résidence autonomie.

MME PICQ répond que ce sont les agents du CIAS sur place qui assurent cette tâche.

A l'unanimité, le Conseil accepte ces propositions et mandate la Vice-Présidente pour la signature des pièces relatives à cette opération.

Présents ou ayant donné pouvoir : 08
Votants : 08

Pour : 08
Contre : 0

RAPPORT N°04 : INCIDENCE DES TRAVAUX D'AMENAGEMENT SUR LE FONCTIONNEMENT DE LA RESIDENCE AUTONOMIE « COMPOSTELLE »

(MME PICQ)

DELIBERATION : 34-240515-04

Le Conseil d'Administration du CIAS a validé le projet d'aménagement de la Résidence Autonomie Compostelle par le bailleur ENEAL, tant sur les parties extérieures, les parties communes, que l'amélioration des logements.

Les travaux envisagés au sein des espaces privatifs des locataires ne permettront pas d'intervenir en milieu habité en raison de l'obligation de désamianter. Aussi il est nécessaire de prévoir dans le planning de travaux une période de déménagement/emménagement pour chaque appartement avant/après intervention.

Le scénario consistera à bloquer d'ici mars 2025 et sur toute la période des travaux, 3 appartements « relais » permettant de réaliser cette rotation et d'enchaîner les travaux dans chacun des logements de la résidence. Cette opération génèrera une perte de recettes.

Cependant à plus court terme, il est nécessaire d'identifier 2 à 3 appartements qui pourraient être aménagés comme « appartements témoins ». Les professionnels de la Résidence Autonomie vont se rapprocher des résidents volontaires acceptant de libérer sur une période de 3 semaines à 1 mois maximum leur appartement, afin d'y effectuer les travaux nécessaires.

Cette période de non-occupation conduira les résidents à devoir trouver une alternative de relogement en dehors de la résidence, ce qui pourrait générer des frais supplémentaires pour ces derniers. Par ailleurs, ces locataires ne pourront pas jouir de leur appartement sur cette période.

Aussi pour une égalité de traitement, il sera proposé aux membres du Conseil d'Administration de ne pas facturer la période inoccupée pour les résidents concernés.

Après débat, il est demandé au Conseil d'Administration :

- De valider sur les 24-30 mois prochains le blocage de 3 appartements « relais »,
- D'acter la démarche de sollicitation de résidents volontaires pour aménager les 2-3 « appartements témoins » à court terme,
- D'autoriser pour les locataires concernés par un relogement temporaire en dehors de la résidence, la non-facturation de la période inoccupée,
- D'autoriser Monsieur le Président à signer toutes les pièces relatives à la présente délibération.

MME PICQ précise que certains choix de priorisation sont faits de par des travaux déjà réalisés ces dernières années dans le cadre de la Provision pour Gros Entretien (PGE) : vérification de la toiture, changement de garde-corps intérieurs. Elle rappelle cependant que l'état de la toiture est à surveiller au vu de l'importance d'une bonne étanchéité du bâtiment.

M. BELIS souhaiterait avoir confirmation que les travaux VMC soient bien programmés car cela reste une obligation. Il s'interroge également sur le changement de toutes les ouvertures.

Il est confirmé que la programmation de travaux prévoit la réfection VMC et le changement de l'ensemble des ouvertures tel que précisé en annexe.

Les membres présents valident la priorisation de travaux de ravalement sur les façades intérieures (et non extérieures).

MME MOLBERT souhaiterait avoir une précision sur la convention à établir citée en décision.

MME PICQ indique qu'il s'agit de la convention entre le CIAS et le bailleur ENEAL, fixant les conditions locatives sur la Résidence Autonomie Compostelle.

MME BOULAY s'interroge sur la durée de blocage des appartements et si celle-ci sera suffisante.

MME PICQ s'appuie sur l'expertise du bailleur ENEAL et indique que la durée sera adaptée aux besoins du chantier.

MME MOLBERT attire l'attention sur le risque de surcoût pour les résidents qui pourraient être accueillis en EHPAD même temporairement. Elle invite à communiquer auprès des résidents car certains d'entre eux peuvent être volontaires pour bénéficier de ces appartements témoins.

Il est précisé que des aides financières sont mobilisables comme via l'Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA) pour limiter cet impact sur les résidents le cas échéant.

MME PICQ confirme que la sensibilisation des résidents est un enjeu dans le cadre de ce projet de rénovation et que le Conseil de la Vie Sociale (CVS) est partie prenante dans ce sens. Des temps d'information avec l'ensemble des résidents sont également envisagés dès que le projet et son calendrier seront définitifs.

A l'unanimité, le Conseil accepte ces propositions et mandate la Vice-Présidente pour la signature des pièces relatives à cette opération.

- Présents ou ayant donné pouvoir : 08
- Votants : 08

Pour : 08
Contre : 0

RAPPORT N°05 : RESULTATS ENQUETE DE SATISFACTION 2024 PRESTATION PORTAGE DE REPAS
(MME PICQ) (ANNEXE 03)

Une enquête de satisfaction de la prestation de portage de repas du CIAS, assurée par Les Jardins d'Iroise, a été lancée courant avril 2024. Avec un retour de 31 questionnaires sur 92 personnes bénéficiaires sur la période, le taux de réponse s'élève à 34%.

Les résultats de cette enquête de satisfaction, détaillés en annexe, mettent en évidence que :

- Le portage de repas bénéficie aux personnes les plus vulnérables, c'est-à-dire des personnes seules de plus de 75 ans voire plus de 85 ans ;
- La prestation de portage de repas constitue une offre de services du CIAS au bénéfice de l'accompagnement global des publics fragiles. La connaissance du service s'est élargie pour permettre l'accès au plus grand nombre ;
- Les personnes actives cette offre avec l'aide des aidants familiaux/professionnels dès les signaux de perte d'autonomie, notamment en cas de difficulté à faire des courses et/ou préparer ses repas, mais aussi en sortie d'hospitalisation ou avec l'appui du médecin traitant (menu avec régime) ;
- La prestation est mobilisée de manière régulière tant sur l'année que sur le long de la semaine/week-end ;
- 94% des personnes enquêtées expriment une satisfaction générale du service de portage de repas : 39% très satisfaits et 55% satisfaits, mais celle-ci a tendance à diminuer ;
- Des marges d'amélioration sont identifiées concernant la qualité des produits (manque de diversité des produits, absence de goût/assaisonnement), des préparations/cuisson (viande, soupe, légumes) et la régularité des quantités (grammage) ;
- Une vigilance à avoir quant à la livraison des repas en main propre car 26% des enquêtés ne précisent pas avoir de livraison en main propre, tout en indiquant ne pas avoir de difficultés de livraison ; il peut donc s'agir d'une demande formulée par eux-mêmes au livreur qui va à l'encontre des modalités contractuelles de la prestation. Cette dérive semble à la hausse ;
- 77% des personnes enquêtées soulignent le bon rapport qualité/prix de la prestation proposée. Cela souligne une forte baisse de satisfaction sur ce sujet avec 19 pts en moins qu'en 2023, et s'expliquant notamment par l'augmentation de la tarification en cours d'année (+0,55 cts/repas) ;
- Si l'accompagnement des publics doit être conforté pour le montage de dossier de co-financement (caisse de retraite), l'activation du crédit d'impôt est aujourd'hui effective à 65% pour les personnes imposables.

Il est demandé aux membres du Conseil d'Administration de prendre acte des résultats de l'enquête de satisfaction du portage de repas.

Les membres du Conseil d'Administration attirent l'attention sur la perte de qualité ces derniers mois (épaisseur des tranches de viande, potage trop liquide...), mais aussi des remontées négatives concernant la prestation de livraison à domicile.

M. BELIS se questionne si le nombre de repas servis restent croissants.

Il est précisé qu'en 2023 près de 2050 repas ont été servis mensuellement, soit +24 500 repas livrés par an. Depuis la période Covid, ce service a connu une forte croissance, et +3% entre 2022 et 2023.

Après débat, les membres du Conseil d'Administration prennent acte de l'enquête de satisfaction du portage repas.

RAPPORT N°06 : MARCHE PUBLIC PORTAGE DE REPAS
(MME PICQ)

DELIBERATION : 35-240515-06

Vu le Code de la Commande Publique et notamment son article R2123-1-3° et son annexe n°3 relative à l'avis relatif aux contrats de la commande publique ayant pour objet des services sociaux et autres services spécifiques ;

Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles et notamment son article R123-21 ;

Considérant la forte demande des besoins en matière de fourniture de repas aux bénéficiaires du CIAS ;

Le marché de portage de repas actuel se termine en octobre 2024. Ce marché de portage avait été passé en 2021 pour une durée de 3 ans, après avoir constaté une forte progression des besoins en la matière après la crise sanitaire.

Les commandes mensuelles se situent actuellement à 2 050 repas par mois en moyenne, soit un volume annuel estimé entre 24 000 et 27 000 repas.

Il apparaît aujourd'hui nécessaire de relancer une consultation pour un nouveau marché de 3 ans, de 2024 à 2027, pour un montant estimatif annuel de 214 000 euros HT, soit 642 000 euros HT pour la totalité du marché.

Conformément à l'article du Code de la Commande Publique susvisé, il est proposé de passer ce marché en procédure adaptée, les services de livraison de repas étant considérés comme un service social spécifique au sens de l'annexe 3 du Code de la Commande publique pour lequel un marché peut être passé selon une procédure adaptée quel que soit le montant.

Après débat, il est demandé au Conseil d'Administration :

- D'autoriser le Président à lancer cette procédure spécifique dont le montant est supérieur au seuil de délégation habituelle ;
- D'autoriser le Président à attribuer, signer, notifier le marché au candidat ayant présenté l'offre économiquement la plus avantageuse ;
- D'autoriser le Président à exécuter le marché et signer les avenants rendus nécessaires par son exécution.

M. BELIS souhaiterait avoir des précisions sur la procédure de marché public dite adaptée.

MME PICQ précise qu'il s'agit bien d'un marché public avec appel d'offres, mais que le CIAS peut définir ses propres règles dans le respect des principes généraux de la commande publique.

Il est rappelé que les candidats seront invités à fournir au jury des repas-type au moment et dans le cadre de l'analyse des offres.

A l'unanimité, le Conseil accepte ces propositions et mandate la Vice-Présidente pour la signature des pièces relatives à cette opération.

Présents ou ayant donné pouvoir : 08
Votants : 08

Pour : 08
Contre : 0

RAPPORT N°07 : CONVENTION FINANCIERE 2024 RELATIVE AU FOND DE SOLIDARITE LOGEMENT
(MME PICQ) (ANNEXE 04)
DELIBERATION : 36-240515-07

Le Fonds de Solidarité Logement de la Gironde (FSL) a pour but d'aider les familles ou les personnes les plus démunies, qui rencontrent des difficultés pour accéder à un logement autonome décent, ou à s'y maintenir en disposant de la fourniture d'eau, d'énergie et de service téléphonique (dispositifs d'aide aux impayés).

Le Centre intercommunal d'Action Sociale verse depuis 2004 une participation financière au Fonds de Solidarité Logement – Energie, afin d'aider dans le paiement des factures d'énergie (électricité, gaz, fuel, bois, cuve...).

Les travailleurs sociaux du territoire élaborent après une évaluation sociale et en fonction des besoins des personnes qu'ils accompagnent, des demandes de secours, afin d'obtenir des aides pour les particuliers.

Au cours de l'année 2023, 98 demandes d'aide au fonds énergie (+24% par rapport à 2022) ont été acceptées sur le territoire du CIAS pour un montant global de subventions de 56 540€ (54 605€ en 2022) et 3 960€ de prêts (2 627 € en 2021).

Commune	Nombre de demandes	Montant Secours Fonds énergie	Montant Prêt Fonds énergie
BAYON SUR GIRONDE	2	1220€	0€
BERSON	1	137€	0€
BLAYE	59	28715€	1400€
CAMPUGNAN	0	0€	0€
CARS	5	3006€	2560€
COMPS	0	0€	0€
FOURS	2	3000€	0€
GAURIAC	2	420€	0€
GENERAC	3	3594€	0€
PLASSAC	4	3255€	0€
SAINT PAUL	3	545€	0€
SAMONAC	1	148€	0€
SAUGON	1	700€	0€
ST CHRISTOLY DE BLAYE	4	3112€	0€
ST CIERS DE CANESSE	2	1285€	0€
ST GENES DE BLAYE	0	0€	0€
ST GIRONS D'AIGUEVIVES	1	798€	0€
ST MARTIN LACAUSSADE	5	4645€	0€
ST SEURIN DE BOURG	1	1031€	0€
VILLENEUVE	2	929€	0€
TOTAL	98	56540€	3960€

La demande de participation FSL – Fonds Energie du CIAS pour 2024 s'élève à 4 152,20 Euros (4 120,40 € en 2023), soit près de 0,20 € / hts (comme en 2023).

Après débat, il est proposé au Conseil :

- D'approuver la participation financière de 4 152,20 Euros au Fonds Energie du FSL pour l'année 2024 ;
- D'autoriser le Président à signer la convention jointe en annexe, ainsi que toutes les pièces relatives à cette délibération.

M. BELIS souhaiterait savoir s'il est possible de connaître nominativement les bénéficiaires de ces aides.

Il est précisé que le FSL ne fournit aucun fichier nominatif dans le respect du RGPD.

MME JAGIELO demande des précisions sur les aides accordées et notamment les conditions de remboursement.

MME PICQ répond que les aides ne sont pas remboursables, contrairement aux prêts précisés dans le tableau.

A l'unanimité, le Conseil accepte ces propositions et mandate la Vice-Présidente pour la signature des pièces relatives à cette opération.

Présents ou ayant donné pouvoir : 08
Votants : 08

Pour : 08
Contre : 0

Questions diverses :

Mme PICQ présente le projet de Lettre dématérialisée d'information du CIAS, afin de communiquer à l'intention des secrétaires de mairie et élus communaux. 3 rubriques sont envisagées : Le Dossier permettant d'approfondir un sujet central (ex. Habitat) / Actualités du CIAS valorisant des nouveautés propres au CIAS ou mis en œuvre par ses services / Agenda du territoire en lien avec le Social. La fréquence de diffusion pourrait être à terme trimestrielle.

Les membres présents valident ce projet numérique de Lettre d'information du CIAS.

M. BELIS demande si les aides à domicile disposent d'un macaron professionnel apposer sur leur véhicule.

Il est indiqué que des démarches ont été engagées au sein du RPDAD pour proposer cette communication, dans un but de valorisation et de reconnaissance du métier.

M. HERNANDEZ fait part du Festival « Printemps du Zoétrope – le Rire dans tous ses éclats » organisé par l'Association des Amis du Zoétrope la semaine du 22 au 26 mai 2024. Un partenariat a notamment été mis en place avec le CIAS et le PRIJ pour permettre un accès gratuit des usagers à des séances ciblées.

Les membres du Conseil d'Administration qui le souhaitent sont invités à visiter la Résidence Autonomie Compostelle.

Le prochain Conseil d'Administration aura lieu le 04 juillet 2024 ; il est proposé de se délocaliser au Secours Populaire de Blaye.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 17H50.

Le secrétaire de séance,



Pascale MOLBERT

Le Président,
Pour le Président et par délégation
la Vice-Présidente du Centre Intercommunal
d'Action Sociale



Murielle PICQ